

## Réunion du Comité consultatif spécial d'examen de la LSTS – Notes du 13 mai 2020

### Règles dites de Chatham House

#### Participants :

Kuan-Wei (David) Chen, McGill et coprésident

Michel Doyon, gouvernement du Canada – AMC, directeur adjoint d'IGN et coprésident

Chad English, gouvernement du Canada – CNRC

Stephanie Ferreira, MDA Corporation

Joanne Gabrynowicz, Université du Mississippi

Meghan Gagnon, gouvernement du Canada – RNCAN

Michelle Mendes, SatCan

Mina Mitry, Kepler Communications

Gord Rigby, MDA Corporation

Wolfgang Schneider, gouvernement allemand – DLR

Shari Scott, gouvernement du Canada – ISDE

#### Absents :

Sébastien Carrière, gouvernement du Canada – AMC, directeur d'IGN

Isaac Holliss, gouvernement de la Nouvelle-Zélande – MBIE

Wade Larson, Urthecast

Lcol Catherine Marchetti, gouvernement du Canada – MDN

Tom Zubko, New North Networks

#### Observateurs :

Estelle Chou, gouvernement du Canada – AMC

Gordon Deecker, expert invité

Maj Daniel Denis, gouvernement du Canada – AMC

Isolda Guevara, gouvernement du Canada – AMC

Subbaraman Ramachandran, gouvernement du Canada – AMC

Alexandra Toma, gouvernement Canada – AMC

**Résumé :** La réunion du Comité consultatif spécial du 13 mai 2020 était la cinquième d'une série de réunions (la réunion était initialement prévue le 29 avril 2020 et a été reportée au 13 mai 2020). L'objectif de la réunion consistait à répondre à deux questions présentées par un membre lors de la dernière réunion (25 mars 2020), afin d'obtenir les commentaires et les réactions des intervenants concernant le soutien à la R et D, ainsi que l'examen de deux (2) points du *document de renouvellement de la LSTS*, qui énumère des recommandations pour améliorer la LSTS.

## **Ordre du jour – 13 mai 2020 :**

1. Mot de bienvenue
2. Questions administratives
3. Deux questions d'un membre du Comité spécial (soulevées le 25 mars 2020)
4. Mécanismes de soutien à la R et D
5. Document de renouvellement de la LSTS
6. Autres points
7. Prochaine réunion et levée de la séance

### **1. Mot de bienvenue**

Les coprésidents souhaitent la bienvenue aux membres et aux observateurs à la réunion.

### **2. Questions administratives**

Les membres approuvent les notes de la réunion du 25 mars 2020 et l'ordre du jour de la réunion de mai, sans modification.

Avant la réunion, AMC a distribué les notes des réunions du 15 janvier 2020 et du 19 février 2020.

Le Comité convient que ces notes finales peuvent être distribuées par les membres individuels aux bénéficiaires afin d'élargir la sensibilisation aux efforts du Comité dans la communauté. AMC fait part de son intention de diffuser, dès que possible, les notes via sa page Web, et potentiellement via SpaceQ ou d'autres lieux publics. Afin de publier correctement les notes de la réunion, on demande aux membres du Comité d'indiquer leur préférence concernant la « liste des participants » à laquelle les membres expriment leur accord pour laisser la liste intacte. AMC fait également part de son intention de créer une adresse électronique pour recevoir les commentaires du public, qui sera invité à répondre à un questionnaire pour l'aider à structurer ses réponses.

La diffusion de la deuxième ébauche de la circulaire des procédures concernant les clients (CPC) sera retardée jusqu'à la réunion de juin. Le travail sur les recommandations du CPC issues de la réunion de février, y compris l'ajout d'une annexe Foire aux questions (FAQ) est entamé. Afin de faire progresser le CPC, les membres du Comité sont invités à faire des propositions :

1. deux (2) questions qui pourraient être intégrées dans l'annexe FAQ;
2. une (1) modification aux *Règlements* qu'ils souhaiteraient voir apporter.

Ces suggestions doivent être reçues par AMC au minimum deux jours avant la réunion du 10 juin 2020.

### 3. Deux questions d'un membre du Comité spécial (soulevées le 25 mars 2020)

- a. *Quel est le rôle d'AMC en ce qui concerne les éventuelles interférences de transmission par satellite?*
- b. *Pourquoi la participation du Ministère est-elle sollicitée lorsque des opérations de satellites ne servant pas à l'observation de la terre sont ajoutées aux activités des stations terrestres existantes?*

Avant la réunion de mai, AMC a distribué des ébauches de réponses aux deux questions posées lors de la dernière réunion (mars 2020) pour consultation interne au sein du gouvernement du Canada. Comme expliqué, la garantie de la sécurité du personnel, physique et informatique sur un site est l'un des principaux aspects de la LSTS. Par conséquent, AMC doit être au courant de toutes les autres activités sur le site qui peuvent avoir une incidence intentionnelle ou non les activités autorisées. Des exemples sont fournis par l'inspecteur d'AMC pour démontrer ce point.

En ce qui concerne la question du spectre, ISDE explique comment il applique actuellement la *Loi sur les radiocommunications*, à savoir que s'il y a une situation d'interférence de *radiofréquence* (RF) pendant les opérations, généralement, les deux opérateurs concernés résolvent eux-mêmes le problème d'interférence et signalent ensuite la solution aux organismes de réglementation (à savoir le Système de gestion du spectre d'ISDE). Si le problème est difficile à résoudre, les opérateurs peuvent demander à ISDE d'intervenir.

AMC n'est pas impliqué dans la résolution des problèmes de RF, et fera parvenir les questions ou les commentaires relatifs aux RF à ISDE.

### 4. Mécanismes de soutien à la R et D

Un certain nombre de points et de questions sont soulevés à ce sujet :

- Il existe des « licences de service de développement » en tant que concept dans le domaine des RF. Pouvons-nous mettre en œuvre la même chose (ou quelque chose de similaire) dans la LSTS?
- La collaboration ouverte au-delà des frontières, même entre différentes institutions universitaires du monde entier, est une préoccupation de la LSTS; à savoir l'exigence d'une identification explicite des utilisateurs et des chercheurs, ainsi que les contraintes d'accès aux données brutes par différentes institutions universitaires internationales sont énumérées comme des défis.
- La latence n'est pas une préoccupation particulière pour la plupart des recherches et pourrait éventuellement être une solution pour les activités de type R et D, mais pourrait être un problème pour la démonstration opérationnelle – c'est-à-dire pour prouver la capacité commerciale (à ce stade, il ne s'agit plus de R et D). L'Allemagne ne fait pas de distinction entre l'accès commercial et l'accès scientifique, mais uniquement sur le facteur de risque. Cependant, l'Allemagne s'intéresse de près aux produits à haute résolution (tels que les données radar complexes).

## 5. Renouveau de la LSTS

Les membres discutent de deux recommandations du document de renouvellement de la LSTS.

**Recommandation n° 9 :**

*Intégrer dans la Loi différents moyens de stimuler l'intérêt commercial afin de retrouver l'équilibre entre sécurité et développement technologique.*

Les discussions portent sur les technologies nouvelles et émergentes dont l'approbation pourrait être difficile. Le programme IDEeS au sein du MDN est mentionné comme un élément qui devrait être revu. Les États-Unis cherchent à réviser complètement le régime réglementaire de l'espace pour améliorer le soutien commercial; cependant, de nouvelles réglementations doivent encore être mises en œuvre ou acceptées. La *Loi canadienne sur la radiocommunication*, qui relève de la responsabilité d'ISDE, ne reflète pas un texte particulier sur la stimulation directe de l'intérêt commercial, mais garde plutôt le langage suffisamment léger pour permettre à l'innovation de se produire. Ainsi, il s'agit de rationaliser et de supprimer les obstacles plutôt que d'ajouter des contraintes supplémentaires.

Le CPC peut également offrir son soutien en fournissant une liste d'articles « qui ne peuvent obtenir une licence »; tout ce qui ne figure pas dans la liste le serait. Un membre estime que de nouveaux règlements, si nécessaire, pourraient être élaborés en harmonie avec l'industrie, dans lesquels les défis rencontrés par le demandeur peuvent être abordés au fur et à mesure de l'élaboration des règlements. Un autre point de vue est que le respect du calendrier d'analyse et de traitement des demandes et le traitement favorable de celles qui ont été autorisées par d'autres pays partageant les mêmes vues, comme les pays du Groupe des cinq, seraient des mesures de soutien. La situation des « caméras d'autoportrait » sur les satellites doit également être abordée, peut-être par l'entremise de catégories ou d'exemptions de catégorie, ce qui pourrait être l'approche privilégiée.

**Recommandation n° 10 :**

*Doter le bureau de réglementation chargé de la télédétection de ressources et de personnel nettement plus importants.*

AMC explique les travaux en cours pour augmenter ses ressources. Deux postes supplémentaires sont en cours de dotation. Une main-d'œuvre plus importante est nécessaire pour permettre un niveau approprié d'engagement bilatéral et multilatéral avec les homologues étrangers en matière de réglementation afin de garantir des conditions de concurrence équitables pour les opérateurs et les titulaires de licences en vertu de la LSTS. Une telle coordination internationale permettrait de réduire la charge réglementaire, compte tenu notamment de la nature internationale des opérations des systèmes de télédétection spatiale et d'améliorer l'efficacité du processus d'approbation. Deux exemples font l'objet de discussion : lorsque l'on considère les nouvelles technologies, telles que la technologie infonuagique et les nouveaux processus commerciaux, tels que la vente de satellites alors qu'ils se trouvent dans l'espace. L'échange international est essentiel pour accroître la compréhension commune des pratiques exemplaires entre les puissances spatiales et pour assurer des conditions de concurrence équitables pour l'industrie en réglementant de manière comparable.

## **6. Autres points**

Les membres ne soulèvent pas d'autres questions lors de la réunion.

## **7. Prochaine réunion et levée de la séance**

La prochaine réunion est prévue pour le 10 juin 2020 à 13 h (heure d'Ottawa). L'ordre du jour portera sur les éventuelles modifications aux Règlements et sur la deuxième ébauche du CPC.